

Pour la question des exploitants agricoles, la DRAC leur conseille de consulter les services en amont d'un projet et de recourir aux conseils du CAUE 05, les deux commanditaires sont d'accord pour organiser une réunion à la demande des chambres consulaires si besoin.

Les problèmes de parcelles individuelles relevant des services d'urbanisme des communes doivent être vus à part.

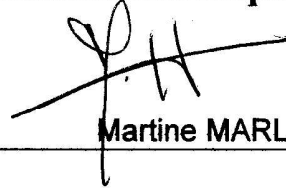
VIII - CLÔTURE DU RAPPORT

Ayant ainsi examiné toutes les observations, ainsi que certains points particuliers évoqués par les intervenants, j'ai rédigé le présent rapport et décide de passer à la conclusion.

La conclusion de la Commissaire Enquêtrice est rédigée séparément

**Rapport fait à Gap
Le 15/02/2026**

La Commissaire Enquêtrice



Martine MARLOIS